



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours
DEC 2

ARRETE DE COMPOSITION DU JURY POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Session 2021

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE

VU le décret N°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Pour la session 2021, le jury de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire est composé comme suit :

Président :

Madame Anne VIADIEU, Chef du SAIO, responsable de la MLDS

Vice-Président :

Monsieur Christian BRIBET, Conseiller technique EVS auprès du recteur

Membres du jury :

Madame Sabine ALIGE IEN ET/EG

Madame Sylvie BECO, Coordinatrice MLDS Castres

Monsieur, Jean-François LABAT, Conseiller technique EVS auprès du recteur

Madame Carine DOWLING – IEN IO

Madame Marion FEKETE, IEN- FC

Monsieur Michel KAMMERER, IEN IO

Madame Maryline MERLE, Proviseure du Lycée Bellevue d'Albi

Monsieur Romain PAVAN, IEN IO

Monsieur Ludwig ROPERT, Proviseur du Lycée professionnel Beaumont de Lomagne

Suppléants :

Madame Isabelle EMOND-FLAMAND – IEN IO

ARTICLE 2

Le Secrétaire Général de l'Académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Toulouse, le

19 OCT. 2020

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Vincent DENIS